

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU)
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Berclaz, Philippe
Bovey, Audrey
Buchwalder, Mathias
Clivaz, Romain
Dupraz, Laure
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mosimann, Andrea
Pasquier, Emilia
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bovey, Audrey; Buchwalder, Mathias; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Verwaltungsakt, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Wirtschaft	3
Geld, Wahrung und Kredit	3
Borsen	3
Infrastruktur und Lebensraum	3
Energie	3
Netz und Vertrieb	3
Erdol und Erdgas	4
Umweltschutz	4
Klimapolitik	4
Sozialpolitik	5
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	5
Arzte und Pflegepersonal	5
Soziale Gruppen	6
Migrationspolitik	6
Asylpolitik	7
Bildung, Kultur und Medien	7
Medien	7
Neue Medien	7

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
ELWO	Kommission für eine Elektrizitätswirtschaftsordnung
BAG	Bundesamt für Gesundheit
EU	Europäische Union
EU-8	Estland, Lettland, Litauen, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EnDK	Konferenz Kantonalen Energiedirektoren
BPUK	Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
EMG	Elektrizitätsmarktgesetz
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
EU-17	Deutschland, Österreich, Italien, Griechenland, Spanien, Portugal, Frankreich, Belgien, Luxemburg, Niederlande, Großbritannien, Irland, Dänemark, Finnland, Schweden plus zwei zusätzliche Länder: Zypern und Malta, oder Norwegen und Schweiz
EHS	Emissionshandelssystem
IMES	Immigration, Intégration, Emigration Suisse
EKA	Eidgenössische Ausländerkommission
SRK	Schweizerisches Rotes Kreuz
Aerosuisse	Dachverband der schweizerischen Luft- und Raumfahrt
SIAA	Swiss International Airport Association
swisselectric	Organisation der Schweizerischen Stromverbundunternehmen
Swissmem	Verband der Schweizer Maschinen-, Elektro- und Metall-Industrie
EV	Erdöl-Vereinigung

DFF	Département fédéral des finances
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OSEL	l'organisation du secteur de l'électricité
OFSP	Office fédéral de la santé publique
UE	Union européenne
UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie
EEE	l'Espace économique européen
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
PME	petites et moyennes entreprises
LME	Loi sur le marché de l'électricité
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
UE-17	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède plus deux pays supplémentaire: Chypre et Malte ou Norvège et Suisse
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
IMES	Immigration, Intégration, Emigration Suisse
CFE	Commission fédérale des étrangères
CRS	Croix-Rouge suisse
Aerosuisse	Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisse

SIAA	Swiss International Airport Association
swisselectric	Organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité
Swissmem	L'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux
UP	Union Pétrolière

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.01.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les **procédures en matière de visas** pour la Suisse ont été révisées. Dans une nouvelle ordonnance, le Conseil fédéral a accordé plus de compétences et une plus grande marge d'appréciation aux représentations suisses à l'étranger. Les personnes désireuses de venir en Suisse devront dorénavant déposer leurs demandes auprès de la représentation suisse pour leur lieu de domicile. Le gouvernement a également remplacé le principe de l'invitation écrite par une garantie de prise en charge, par une personne privée ou une entreprise, des coûts occasionnels non couverts d'un maximum de 20'000 francs. C'est la représentation suisse concernée qui décide si cette garantie est nécessaire.¹

Beziehungen zur EU

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.10.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a annoncé, à la fin octobre, l'institution de la Commission tripartite fédérale et la nomination de ses membres. Présidée par le chef de la Direction du travail du Seco Jean-Luc Nordmann, elle se compose de représentants des cantons (quatre personnes), des organisations d'employeurs (six) et des organisations de travailleurs. Cette instance est prévue dans les **mesures d'accompagnement** à la libre circulation des personnes, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er juin 2004. Elle aura pour principale fonction de coordonner le travail des commissions tripartites cantonales sensées observer l'évolution des marchés du travail et de condamner d'éventuels abus.²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, **le Conseil fédéral a renoncé à utiliser la clause de sauvegarde** de l'accord sur la libre-circulation qui permet de réintroduire des quotas lorsque l'immigration est trop importante. L'UDC a été le seul acteur politique à soutenir le retour au contingentement tandis que les cantons et les milieux économiques se sont opposés à ce retour administrativement lourd. Par la suite, un rapport des autorités fédérales a tenté de montrer que la libre circulation a renforcé la croissance économique en Suisse, sans pour autant établir de lien clair avec l'augmentation du chômage des résidents suisses. Au mois de novembre, le chômage a dépassé les 4%. Le gouvernement a alors déclaré qu'il s'était initialement attendu à plus de retour des citoyens européens. Doris Leuthard a estimé que le Conseil fédéral avait fait une erreur en n'activant pas la clause de sauvegarde. Le président du PS, Christian Levrat (ps, FR), a lui insisté sur la question des problèmes de certaines régions frontalières et sur le besoin d'augmenter les mesures d'accompagnement en faveur des travailleurs. Christoph Blocher a lui dénoncé l'accord sur la libre circulation et a affirmé que l'augmentation du chômage en était la conséquence. Ainsi, le groupe parlementaire UDC a adopté une motion exigeant des restrictions de la libre circulation et de nouvelles négociations avec l'UE. Les autres partis et le gouvernement n'ont pas envisagé de remettre l'accord en question.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.06.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois d'avril, le Conseil fédéral a annoncé l'**activation de la clause de sauvegarde envers les Etats de l'UE-8** (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque). Cette activation a signé la réintroduction de contingents pour les autorisations de séjours de catégorie B délivrées aux ressortissants estoniens, hongrois, lettons, lituaniens, polonais, slovaques, slovènes et tchèques durant une année. Le Conseil fédéral a relevé les effets économiques positifs de la libre circulation des personnes, mais a également noté l'importance de mener un débat sur les questions de l'immigration et de la politique économique. Cette activation a contrarié non seulement les pays concernés, mais également l'UE. En effet, la clause de sauvegarde peut être activée si le nombre d'autorisations délivrées en une année dépassent de 10% la moyenne des permis délivrés au cours des trois dernières années. Ce dépassement est observé en Suisse pour les pays concernés, mais non si l'on tient compte de l'ensemble des arrivants de nationalité européenne. Cette différence a amené Bruxelles à qualifier la décision suisse de discriminatoire. Les effets de cette décision devraient cependant être minimes, car elles ne concerneraient que

4'000 personnes. Bien que conscients de la portée limitée et symbolique de cette décision, qualifiée même de « non-événement qui ne résoudra rien » par le président du PS, tous les partis ont reconnu la nécessité d'intervenir dans ce dossier. La presse a également relayé la position de Natalie Rickli (udc, ZH) qui a déclaré que la Suisse aurait également dû appliquer la clause de sauvegarde à l'Allemagne pour limiter l'importante immigration allemande: « Les Allemands pris séparément ne me dérangent pas. La masse me dérange ». Les réactions ont été vives autant en Suisse qu'en Allemagne où le Spiegel Online a titré « Eclat autour d'une discrimination des Allemands ». ⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.05.2013
EMILIA PASQUIER

Dès le début du mois de février, les premières **discussions concernant le maintien de la clause de sauvegarde** pour les pays de l'UE-8 et son éventuelle extension aux pays de l'UE-17 ont commencé à apparaître dans les médias. A l'exception de quelques réticences exprimées par le PLR, la droite s'est montrée relativement favorable à la clause. Du côté de la gauche, le président du PS, Christian Levrat, a qualifié ces mesures de « valium pour le peuple ». Sentant la fragilité diplomatique d'une telle décision, la CPE-CE a préféré s'abstenir, par 7 voix contre 4, de livrer une recommandation au gouvernement quant à l'éventuelle activation de la clause de sauvegarde. Entre arguments économiques, insécurité diplomatique face à l'UE ou encore stratégies en vue des prochaines élections, le Conseil fédéral s'est montré très prudent avant de prendre une décision. Alors qu'en décembre 2012, il proposait de revoter sur l'EEE, le président du PDC Christophe Darbellay (pdc, VS) a changé de discours peu avant la décision du Conseil fédéral. Lors de l'assemblée des délégués à Heiden (AR), Christophe Darbellay a déclaré vouloir introduire la clause de sauvegarde dans le droit permanent. Face à la pression des partis de droite, le Conseil fédéral a donc reconduit et élargi la clause de sauvegarde le 25 avril de l'année sous revue. Ainsi, une année après avoir activé la clause de sauvegarde envers les pays de l'UE-8, (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque), le Conseil fédéral a non seulement déclaré le maintien de cette clause, mais il l'a également élargie aux ressortissants des Etats de l'UE-17 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède). L'activation de la clause de sauvegarde envers les pays de l'UE-8 et UE-17 ne concerne que les autorisations de séjour de catégorie B et est limitée à un an. Les médias ont commenté ces décisions en supposant que les trois débats à venir sur la politique migratoire – les initiatives Ecopop et « contre l'immigration de masse », ainsi que l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie – avaient certainement pesé en faveur de l'activation. Bien que le Conseil fédéral ait argumenté que l'élargissement de la clause de sauvegarde aux pays de l'UE-17 avait l'avantage de supprimer la discrimination entre les ressortissants européens, la réaction de Bruxelles a été amère. Certains pays de l'UE ont qualifié cette décision d'« inacceptable ». L'accueil a également été critique dans les milieux économiques, ces derniers craignant que l'introduction de ces contingents induise des difficultés à recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Les observateurs ont également noté que l'introduction de contingents étant limitée aux permis B, le risque était simplement de voir le nombre de permis L (non-concernés par la clause de sauvegarde) augmenter drastiquement. ⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.05.2014
AUDREY BOVEY

Les négociations en vue de la conclusion d'un accord constitutionnel entre la Suisse et l'UE ont officiellement débuté au mois de mai 2014, à Berne. Par le biais de nouvel accord, le Conseil fédéral espère « rénover et consolider la voie bilatérale afin de continuer à garantir la prospérité et l'indépendance de la Suisse. » Dans une optique d'homogénéité juridique au sein de l'espace commun créé entre la Suisse et l'UE par les accords bilatéraux, les questions institutionnelles concernent quatre domaines en particulier: le développement du droit des accords, leur interprétation, la surveillance de leur application ainsi que le règlement des différends. ⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.06.2017
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2017, **le Conseil fédéral a renouvelé son soutien à la voie bilatérale**, jugée essentielle à la prospérité économique et sociale de la Suisse. En ce qui concerne plus particulièrement l'accord institutionnel, l'exécutif national est également revenu sur les négociations en cours, pour constater que certains points essentiels – étendue exacte du droit soumis à la procédure de règlement des différends, question des aides d'État, aspects relatifs à la libre circulation des personnes – restaient encore à négocier. La question d'une nouvelle contribution de cohésion pour la réduction des inégalités

économiques et sociales dans les pays de l'UE, qui concernerait en priorité les domaines de la formation professionnelle et de la migration, a également été abordée et sera réévaluée ultérieurement.⁷

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Börsen

Etant donné les modifications législatives relatives à l'échange de garanties au niveau de l'infrastructure des marchés financiers au sein de l'Union européenne (UE), une harmonisation rapide apparaît comme nécessaire afin que les acteurs helvétiques des marchés financiers ne soient pas défavorisés. Par conséquent, le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert une procédure de **consultation** pour la modification de l'**ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF)**. Les principales modifications concernent les échanges de garanties pour les transactions dérivées de gré à gré. Il s'agit d'une extension des garanties autorisées et des dérogations au niveau de l'échange des garanties, et d'un assouplissement de la législation relative aux décotes supplémentaires. Vu le caractère relativement urgent de la situation, la consultation sur la modification de l'OIMF doit se terminer déjà en avril.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Netz und Vertrieb

Libéralisant partiellement le secteur électrique en 2004 et totalement en 2007, l'UE a demandé à la Suisse de lui faire part de ses intentions en la matière. Lui répondant, ainsi qu'aux acteurs concernés, le Conseil fédéral a annoncé son intention de vouloir **asseoir l'approvisionnement électrique sur de nouvelles bases légales d'ici 2007** au plus tard. Suite au rejet de la loi sur le marché de l'électricité (LME) en 2002, le DETEC a procédé à un état des lieux et à des entretiens avec une trentaine de groupes d'intérêts. Il est apparu que ni des accords de branche, ni le droit des cartels, ne suffiraient à régler l'ensemble du marché et à garantir le service public. Afin d'y pallier et de respecter la volonté populaire, le Conseil fédéral a créé une commission d'experts dans le but de préparer cette nouvelle réglementation. Elle comprend 24 personnes représentant l'industrie électrique, l'économie, les cantons, les communes, les syndicats, les consommateurs et les organisations écologistes. Pour éviter toute confusion avec la LME, on parle d'OSEL – organisation du secteur de l'électricité. Trois éléments appellent à une loi sur le marché électrique. Premièrement, la Suisse ne peut rester à l'écart de l'ouverture du marché européen, car les activités des entreprises électriques dépassent le cadre des frontières de leur pays d'attache. Il s'agit donc d'assurer **la réciprocité des droits**. Le Conseil fédéral considère par ailleurs indispensable de réglementer le transit de courant. Comme le problème ne peut être résolu par le cadre d'un accord bilatéral et que des accords de droit privé offrent une solution transitoire, une base légale est indispensable. Celle-ci devra en particulier désigner l'autorité qui supervisera le système. Cette autorité constitue le principal correctif à la LME. Au lieu d'une instance de régulation forte, celle-ci répartit la surveillance entre plusieurs organismes. Deuxièmement, **les PME paient leur courant** substantiellement **trop cher que la concurrence à l'étranger**. La position dominante des entreprises électriques régionales empêche souvent les distributeurs locaux d'offrir aux PME des tarifs avantageux, ceux-ci étant réservés aux grandes entreprises. Il appartiendra à la commission d'experts de dire jusqu'où on libéralise et quels types de consommateurs pourront profiter de la concurrence. Troisièmement, la nouvelle loi doit **assurer la sécurité de l'approvisionnement** dans un contexte d'ouverture des marchés. Les opposants à la LME y tiennent. Dans ce contexte, les importants écarts de prix entre les régions devront être analysés. La sécurité juridique nécessaire à des investissements d'équipement et de modernisation devra également trouver une assise.⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 07.03.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Erdöl und Erdgas

Le processus d'ouverture du marché du gaz s'est accéléré avec la **mise en place de deux groupes de travail** constitués par l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG) et Swissgas. Les débats n'ont toutefois pas atteint l'intensité de ceux liés à l'ouverture du marché de l'électricité. Faisant suite à la publication en 1997 du rapport Jean Cattin, ces deux groupes de travail internes à la branche ont été **chargés d'examiner les modalités d'une ouverture du marché du gaz**. Ils devront proposer des modèles pour l'approvisionnement, le transport et la distribution du gaz. La Suisse devrait se rapprocher des directives européennes relatives à l'ouverture de ce marché, adoptées à la fin de l'année 1997. Les lignes directrices de l'Union européenne contenaient trois points principaux: le «Third Party Access» (TPA), c'est-à-dire l'accession du réseau à des tiers, la séparation des comptes selon les activités au sein de la branche et l'échelonnement de l'ouverture selon la taille des consommateurs. L'ASIG souhaiterait, concernant le TPA, éviter le choix d'une seule catégorie de clients soumis à l'ouverture qui serait trop lourd à supporter pour les collectivités publiques qui possèdent la plupart des entreprises d'approvisionnement en gaz. Le second principe de l'UE ne devrait pas poser de problème particulier pour la Suisse, car les fonctions de transport et de distribution sont déjà fournies par des sociétés séparées. Finalement, l'ASIG souhaiterait des conditions spéciales pour la Suisse, concernant le début et la durée de l'ouverture, en raison de l'étroitesse du marché du gaz suisse par rapport aux pays membres de l'UE et de l'existence de grandes différences régionales en terme de parts de marché des gros clients.¹⁰

Umweltschutz

Klimapolitik

Les modifications légales nécessaires pour le **couplage des système d'échange de quota d'émission (SEQE) suisse et européen** ont été mises en **consultation**, en même temps que la révision totale de la loi sur le CO2 et l'approbation de l'Accord de Paris. Des acteurs du secteur de l'énergie, des organisations de politiques énergétiques, des organisations des transports publics et privés, des organisations de protection de l'environnement et des associations faitières de l'économie ont pris part à la consultation outre les entités cantonales, communales et les partis politiques.

Le projet de couplage a rencontré un large soutien - tous les cantons sauf Schwyz et Berne, les commissions et conférences communales, le PBD, le PCS, le PDC, les Vert'libéraux, le PLR, les associations faitières de l'économie, les acteurs du secteur de l'énergie, quelques organisations des transports publics et privés et autres organisations l'ont approuvé. D'après les partisans, le couplage permettrait à l'économie suisse d'être sur un pied d'égalité avec ses concurrents directs dans l'UE et la Suisse aurait ainsi accès à un marché plus liquide des droits d'émission. Sur les 256 avis, 26 participants ont rejeté le projet. Il s'agit des cantons de Berne, de Schwyz, des Verts, des Jeunes Vert-e-s, de l'UDC, de la SES, des organisations des transports publics et privés, des organisations de protection de l'environnement et d'autres organisations. L'efficacité du système européen comme instrument de politique climatique a été mise en doute en raison des bas prix des droits d'émission. Plusieurs participants souhaitaient intégrer l'aviation dans le système d'échange afin que ce secteur réduise également ses émissions. Cette mesure était supportée par 15 cantons (FR, JU, AR, AI, GR, GL, ZG, ZH, UR, GE, SG, OW, LU, VS, NW), la Conférence gouvernementale des cantons alpins, la DTAP, l'EnDK, le PS, les Verts, les Jeunes Vert-e-s, le PDC, le PLR, la SES et les organisations de protection de l'environnement. Elle était refusée par le Centre Patronal, l'USAM, economiesuisse, l'UP, Aerosuisse et la SIAA. Le principal argument avancé était que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avait déjà proposé des mesures dans ce domaine. Sur la question de l'intégration des centrales thermiques à combustibles fossiles dans le SEQE, 14 cantons (BL, ZH, UR, AR, AI, GR, GL, ZG, SG, OW, LU, VS, NW, FR) y étaient favorables. La Conférence gouvernementale des cantons alpins, la DTAP, l'EnDK, l'UP, Forum suisse de l'énergie, l'AES, la SES, Swisselectric, les organisations de protection de l'environnement ont également approuvé la proposition. Finalement, le Centre Patronal, l'USAM, Swissmem, l'USP et economiesuisse ont proposé que les entreprises puissent demander de sortir du SEQE ou à y être intégré.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de ces résultats. Il présentera un message au Parlement pour l'approbation de l'accord sur le couplage des SEQE suisse et européen.¹¹

La **procédure de consultation** a permis de recueillir 256 avis relatifs à la **politique climatique post-2020**, particulièrement quant à l'approbation de l'Accord de Paris sur le climat, la révision de loi sur le CO₂ et l'approbation de l'accord sur le couplage des SEQE suisse et européen. Des acteurs du secteur de l'énergie, des organisations de politiques énergétiques, organisations des transports publics et privés, organisations de protection de l'environnement et des associations faitières de l'économie ont pris part à la consultation outre les entités cantonales, communales et les partis politiques. La ratification de l'Accord de Paris récolte un large soutien. Toutefois, les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sont plus disputés. La plupart des participants sont favorables à l'objectif global de réduction des émissions de 50% par rapport à 1990 d'ici 2030. A propos de la répartition des parts de réduction d'émissions entre la Suisse et l'étranger, une très faible majorité estime que la part à réaliser en Suisse devrait être plus élevée que celle proposée dans le projet. Les acteurs de l'économie, les entreprises et un nombre assez important de cantons appellent à la flexibilisation de ces parts. Finalement, la fixation d'un objectif moyen révèle des avis mitigés. Au sujet du couplage des SEQE, seul un quart des participants s'y oppose. Du côté des partisans, un nombre important d'acteurs doutent de l'efficacité du système européen en raison des prix bas des droits d'émission. D'autres souhaiteraient intégrer l'aviation dans le SEQE pour que le secteur réduise aussi ses émissions. Pour le projet de révision de la loi sur le CO₂, la hausse du montant maximal de la taxe sur le CO₂ perçue sur les combustibles satisfait la plupart des cantons, presque toutes les commissions, conférences et associations de communes et quelques partis politiques. Les organisations de protection de l'environnement voudraient un montant plus élevé que 240 francs ou alors qu'aucun montant maximal ne soit fixé pour pouvoir adapter la taxe au degré d'atteinte des objectifs. La majorité des participants est favorable au maintien des exemptions de la taxe sur le CO₂ perçue sur les combustibles, au maintien de l'obligation de compenser pour les importateurs de carburants, au maintien des prescriptions relatives aux émissions de CO₂ pour les véhicules, au maintien des activités de formation, d'information au public et de conseil aux professionnels. Un tiers des participants est pour l'interdiction subsidiaire des chauffages à combustibles fossiles. La proposition de l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO₂ au Programme Bâtiments, ainsi que l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO₂ au fond de technologie, ne rencontre pas de soutien. Suite à la procédure de consultation, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats. Le projet concernant l'approbation de l'Accord de Paris a été transmis au Parlement dans le cadre d'une procédure accélérée.¹²

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Ärzte und Pflegepersonal

Bundesrätin Dreifuss machte sehr rasch Gebrauch von der neuen Kompetenz, die Zulassung von Leistungserbringern im ambulanten Bereich beschränken zu können. Bereits im Juli kündigte sie an, sie wolle mit einer Verordnungsänderung den Kantonen baldmöglichst die Möglichkeit zu einer **dreijährigen Zulassungsbeschränkung für Ärzte und andere Leistungserbringer im ambulanten Bereich** (Apotheker und Physiotherapeuten) geben; bei genügender Versorgungsdichte könnte sogar ein Zulassungsstopp verfügt werden. Die zügige Umsetzung erfolgte in erster Linie aus Angst vor einer Ärzteschwemme aus dem EU-Raum. Die Schweiz kann nach Inkrafttreten der bilateralen Verträge einreisenden Medizinalpersonen aus der EU zwar die Eröffnung einer eigenen Praxis während zwei Jahren verbieten und während fünf weiteren Jahren eine Inländerbevorzugung geltend machen; dieser Abwehrmechanismus gilt aber nicht für die mehr als 2000 bereits heute in Schweizer Spitälern beschäftigten Ärzte und Ärztinnen aus EU-Staaten. In der Vernehmlassung stiess die „Bedürfnisklausel“ jedoch auf breite Ablehnung. Insbesondere die Kantone wehrten sich dagegen, selber aktiv zu werden und verlangten eine Bundeskompetenz.¹³

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 11.04.2001
MARIANNE BENTELI

Migrantinnen und Migranten sind weniger gesund als Einheimische vergleichbarer Bevölkerungsgruppen. Eine neue Strategie „**Migration und Gesundheit 2002-2006**“ soll in der Gesundheitspolitik die Chancengleichheit fördern und zur Integration beitragen. Grosse Bedeutung misst das Konzept der Information über das Gesundheitswesen sowie der Prävention zu. An der Strategie, für deren Umsetzung jährlich 9,5 Mio Fr. vorgesehen sind, beteiligen sich mehrere Bundesämter und die EKA. Als Teil dieses Projektes haben die Caritas und das SRKhaben im Auftrag des BAG einen „Gesundheitswegweiser Schweiz“, der sich in 19 Sprachen speziell an die Einwanderer richtet erarbeitet.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.12.2001
MARIANNE BENTELI

Nach einem Jahr der Turbulenzen stand die eidgenössische **Ausländerkommission** (EKA) vor einem Neuanfang, da auch erstmals die 1998 vom Parlament mit der Teilrevision des ANAG beschlossenen Bundesgelder zur Integrationsförderung flossen (10 Mio Fr. für 2001). Für ihre Arbeit der nächsten Jahren setzte die EKA zwei Schwerpunkte, nämlich die erleichterte Einbürgerung, ihrer Ansicht nach das beste Mittel zur dauerhaften Integration, sowie die **sprachliche und berufliche Aus- und Weiterbildung**. Per Ende Jahr trat die 2000 als Krisenmanagerin berufene EKA-Präsidentin, alt Ständerätin Rosemarie Simmen (cvp, SO), von ihrem Amt zurück; der Bundesrat bestimmte alt National- und Regierungsrat Francis Matthey (sp, NE) zu ihrem Nachfolger.¹⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.01.2003
MARIANNE BENTELI

An ihrer ersten Plenarsitzung des Jahres beschlossen die Mitglieder der Eidgenössischen Ausländerkommission (EKA), künftig jährlich ein Schwerpunktthema zu definieren. 2003 widmete sich die Kommission vorrangig dem **Zugang zum Arbeitsmarkt** und damit laut EKA einem Schlüsselbereich für die Integration. Im November fand dazu unter dem Titel „Integration durch Arbeit“ eine Tagung statt, an der mehrere Empfehlungen zu Ausbildung, Berufseinstieg und Qualifikation abgegeben wurden sowie an die Arbeitgeber appelliert wurde, die kulturelle Vielfalt als Chance für die Betriebe wahrzunehmen.¹⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.03.2003
MARIANNE BENTELI

Auf den 1. Mai erhielt das Bundesamt für Ausländerfragen (BFA) einen neuen Namen. Es heisst **Bundesamt für Zuwanderung, Integration und Auswanderung**, die Kurzform lautet in allen vier Landessprachen sowie in Englisch **IMES** (Immigration, Intégration, Emigration Suisse). Mit der Namensänderung wurde die Umstrukturierung des BFA abgeschlossen. Seit 1998 waren ihm mehrere ausländerrelevante Tätigkeitsgebiete aus verschiedenen Departementen übertragen und dabei neu definiert worden. Das IMES übernimmt die traditionellen fremdenpolizeilichen Aufgaben des BFA (Regelung von Zulassung und Aufenthalt der ausländischen Wohnbevölkerung) sowie arbeitsmarktliche Kompetenzen im Bereich des Personenfreizügigkeitsabkommens (FZA) mit der EU; im Januar wurde zudem eine neue Abteilung geschaffen, welche Integrationsförderung und Einbürgerung umfasst.¹⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.06.2003
MARIANNE BENTELI

Auf den 1. Juni wurden Schweizerinnen und Schweizer in **Liechtenstein** den **EWR-Staatsangehörigen** gleichgestellt. Im Gegenzug gewährt die Schweiz den bereits im Land wohnenden Liechtensteinerinnen und Liechtensteinern die Gleichstellung mit den EU/EFTA-Staatsangehörigen. Grundlage für die Neuregelung bildet die EFTA-Konvention von 2001.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.08.2003
MARIANNE BENTELI

Im Rahmen des ersten Integrationsförderungsprogramms des Bundes (2000-2003) hatte die EKA vorrangig Projekte unterstützt, welche die sprachlichen Fähigkeiten der Ausländerinnen und Ausländer verbessern sollen. Für das zweite Vierjahresprogramm (2004-2007) wurden neue Prioritäten definiert. Die meisten der bisherigen Schwerpunkte (Verständigung fördern, Zusammenleben erleichtern, Kompetenzen entwickeln) werden zwar – teilweise in abgeänderter Form – weitergeführt, neu werden aber vermehrt Projekte unterstützt, welche zur **„Öffnung von Institutionen“** (Vereine usw.) für die ausländische Bevölkerung beitragen. Zudem will die EKA in Zukunft bei der

Vergabe von Finanzbeiträgen noch vermehrt mit den regionalen Integrationsstellen zusammenarbeiten, die teilweise erst in den letzten Jahren entstanden sind.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.12.2009
ANDREA MOSIMANN

Seit Mitte Dezember brauchen Bürger von Mazedonien, Montenegro und Serbien bei der Einreise in den Schengen-Raum kein Visum mehr. Als Schengen-Vertragspartner ist auch die Schweiz zur Übernahme dieser Änderung verpflichtet. Die **Befreiung von der Visumpflicht** gilt jedoch nur für Personen, die höchstens drei Monate in der Schweiz bleiben und dabei keiner Erwerbsarbeit nachgehen. Ausserdem müssen die Betroffenen einen biometrischen Pass besitzen.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 10.12.2010
ANDREA MOSIMANN

Ebenfalls als Folge der Weiterentwicklung des Schengen-Besitzstandes wurde in der Schweiz die **Visumpflicht** für Staatsangehörige aus Albanien, Bosnien und Herzegowina sowie für Inhaber eines taiwanesischen Passes und für Bürger der nördlichen Marianen aufgehoben. Die Befreiung von der Visumpflicht gilt für einen Aufenthalt von höchstens drei Monaten ohne Erwerbstätigkeit im Schengen-Raum.²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.11.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat ernannte Nationalrätin Martine Brunschwig Graf (fdp, GE) zur neuen **Präsidentin der eidgenössischen Kommission gegen Rassismus**. Sie löst per Anfang 2012 Georg Kreis ab, welcher die Kommission während sechzehn Jahren präsidierte.²²

Asylpolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.11.2007
MARIANNE BENTELI

Um die Kooperation mit jenen **afrikanischen Staaten** zu intensivieren, aus denen besonders zahlreiche Asylbewerber stammen, schuf das EDA in einigen Botschaften den Posten eines Migrationsattachés. Aufgabe dieser diplomatischen Vertreter ist es, die afrikanischen Partner für die negativen Seiten der illegalen Migration zu sensibilisieren und die für legale Reisen in die Schweiz vorgesehenen Prozeduren bekannt zu machen. Zu ihrer Mission gehört auch die Überwachung der freiwilligen oder zwangsweise erfolgten Rückkehr der Flüchtlinge in ihr Land sowie deren dortige Eingliederung.²³

Bildung, Kultur und Medien

Medien

Neue Medien

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 20.04.2016
MATHIAS BUCHWALDER

Le Conseil fédéral a présenté la **nouvelle « Stratégie Suisse numérique »**. Cette stratégie doit permettre à la Suisse de tirer avantage de la numérisation. Grâce à un développement dynamique en tant qu'économie publique novatrice, les habitantes et habitants du pays devraient pouvoir bénéficier des meilleures technologies dans divers domaines. Pour cela, il est nécessaire que l'État mette en place les meilleures conditions-cadres possibles, explique le Conseil fédéral dans son communiqué de presse. Ainsi, la « Stratégie Suisse numérique » est une stratégie faitière, qui fixe différentes priorités et réunit plusieurs acteurs – des autorités à l'économie en passant par les milieux scientifiques et la société civile. Dans le cadre de la stratégie, le Conseil fédéral a déjà approuvé trois projets. Premièrement, le DEFR a été chargé d'analyser les conséquences de la numérisation pour l'économie helvétique. Deuxièmement, le DETEC devra présenter une vue d'ensemble de l'accès, du traitement et de la sécurité des données à la Confédération. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre une politique de données adaptée, afin « d'exploiter pleinement le potentiel de l'accroissement de la collecte et du traitement des données ». Troisièmement, des échanges devront être institués avec l'UE afin d'exploiter les chances offertes par un marché du numérique unique renforcé au niveau européen.²⁴

1) NZZ et NQ, 15.1.98.

2) Communiqué de presse du DFE du 22.10.3.

3) TG, 14.5.09; LT, 20.5.09; NZZ, 22.5.09; Bund, 3.7.09 (rapport); presse des mois de novembre et décembre 2009.

4) Communiqué du DFAE du 18.4. et 27.6.12; LT, 19.4., 20.4. et 2.5.12 (citation); 24H, 29.4.12 (citation).

5) Lib, 5.2.13; LT, 16.3.13; NZZ, 21.3.13; Lib, 25.3. et 26.3.13; LT, 10.4., 23.4. et 26.4.13; Communiqué du DFAE du 24.4.13 et 15.5.13.

- 6) Communiqué de presse DAE du 22.5.2014
- 7) Communiqué de presse DAE du 28.6.2017
- 8) Communiqué de presse EFD/DFP; Ordonnance sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés; Rapport explicatif - Modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers
- 9) LT, 8.1.03; presse du 8.3.03; DETEC, communiqué de presse, 7.3.03.
- 10) NZZ, 26.2.98.
- 11) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, 1.12.16
- 12) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, TG, 1.12.16
- 13) Bund, 8.8.00; TG, 20.9.00; NZZ, 18.11.00.; Presse vom 11.7. und 15.7.00.
- 14) Presse vom 11.4.01; NZZ, 19.9.01. (CHSS, 2001, S. 369)
- 15) Presse vom 30.10., 1.11. und 19.12.01. Siehe SPJ 2000, S. 242. 11; Presse vom 4.1.01; NZZ, 22.8.01; SPJ 1998, S. 280 und 2000, S. 241 f. Vgl. auch oben, Teil I, 1b (Bürgerrecht).
- 16) Presse vom 22.1.03; NZZ, 8.11.03.
- 17) Presse vom 8.3.03.
- 18) Presse vom 3.6.03. Siehe SPJ 2001, S. 55.
- 19) Presse vom 14.5. und 24.5.03; NZZ, 14.8.03 (Bedeutung der Vereine).
- 20) NLZ, 16.7. und 9.11.09; NZZ, 17.12.09.
- 21) Medienmitteilungen des EJPD vom 10.12. und 22.12.10.
- 22) LT, 15.11.11.
- 23) AZ, 6.11.07.
- 24) Communiqué de presse CF du 20.4.16; Medienmitteilung BAKOM vom 20.4.16